



**À :** Tous les paramédics du Groupe CAMBI

**De :** Direction opérationnelle

**En vigueur le :** 06 octobre 2012

**Révisée le :** 15 août 2023

**Objet : Conformité des équipements et fournitures médicales à l'intérieur des véhicules ambulanciers**

---

## OBJECTIF

S'assurer de la conformité des équipements et des fournitures médicales à l'intérieur des véhicules ambulanciers.

## DÉFINITION

Les équipements et fournitures devront être conformes à la liste d'inventaire que nous retrouvons à bord des véhicules. Les équipements et les fournitures médicales devront être localisés au même endroit dans chacun des véhicules du secteur. Un scellé jaune est apposé aux différents compartiments lorsque l'équipement ou les fournitures sont conformes. Un scellé rouge est apposé aux différents compartiments lorsqu'il y aurait une fourniture ou équipement manquant. Des codes de couleurs sont utilisés afin de faciliter le repérage des fournitures à l'intérieur des compartiments :

- **Vert** = fournitures d'oxygénothérapie
- **Rouge** = fournitures de premiers soins
- **Bleu** = fournitures pour intraveineuse
- **Jaune** = fournitures pour monitoring
- **Gris** = fournitures diverses

## PROCÉDURE

1. Lors de votre inspection en début de quart de travail (1084), vous devez vous assurer que les scellés sont apposés sur les différents compartiments;
2. Sur le scellé, vous retrouverez le nom et la date d'expiration de la première fourniture à être expirée à l'intérieur du compartiment ainsi que le numéro du matricule du TA/P qui a apposé le scellé;
3. Sur le scellé rouge, vous devez retrouver l'équipement ou les fournitures manquantes ainsi que le nom du TA/P ayant apposé le scellé;
4. L'inspection des équipements ou des compartiments où aucun scellé n'a été apposé doit être effectuée en début du quart de travail;



# Procédure

5. À la fin de votre quart de travail, tous les équipements ou fournitures médicales utilisés doivent être remplacés afin de maintenir l'inventaire conforme à la liste retrouvée à bord du véhicule;
6. Si vous avez à briser un scellé pendant votre quart de travail pour utiliser certains équipements ou fournitures, vous devez remplacer le scellé à la fin de votre quart après avoir remplacé les équipements ou fournitures utilisés. Prendre soin d'inscrire sur le scellé le nom et la date de la première fourniture qui expire à l'intérieur du compartiment ainsi que votre numéro de matricule;
7. Il est interdit de modifier la localisation ou l'inventaire des équipements ou fournitures retrouvés à bord des véhicules ambulanciers.